





## DEC192470DR02

Décision portant nomination de M. Evariste Ciret aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche (IMJ-PRG)

## LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche et nommant M. Loïc Merel en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7586 en date du 11/02/2019 ;

Considérant que M. Evariste Ciret a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation lle-de-France Villejuif du CNRS du 08/02/2005 au 10/02/2005 et du 08/03/2005 au 10/03/2005;

## **DECIDE:**

**Article 1**er: M. Evariste Ciret, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche à compter du 01/01/2019.

M. Evariste Ciret exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Evariste Ciret est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 13/09/2019

Le directeur de l'unité Loïc Merel

Visa de la déléguée régionale du CNRS Véronique Debisschop

Visa de la Présidente de l'université de Paris-Diderot Christine Clérici Visa du doyen Faculté des Sciences et Ingénierie Stéphane Régnier

